

## **Objet : aide de rentrée via la carte génération #HDF**

Réunis en séance plénière les 26 et 27 mai, les élus régionaux ont, sous l'égide du Président Xavier BERTRAND adopté les aides de rentrée.

Elles seront délivrées via une carte personnelle pour chaque jeune : **la carte Génération #HDF.**

Cette carte gratuite permettra aux lycéens et apprentis d'acheter ou de louer des manuels scolaires, ou du matériel professionnel s'ils rentrent en apprentissage.

Le montant des aides accordées est le suivant : les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles percevront 100 euros pour la première année et 55 euros les années suivantes; les apprentis recevront une aide de 200 euros à leur entrée en première année pour pouvoir acheter des fournitures scolaires (y compris des manuels), et du matériel, notamment des équipements de sécurité.

**Pour recevoir leur carte, les élèves devront en faire la demande sur le site internet régional dédié aux jeunes : [Génération Hauts-de-France](#) , à partir du 28 juin.**

Après validation de leur demande par leur établissement scolaire, ils recevront leur carte directement chez eux dans un délai de deux ou trois semaines. Ils pourront également faire la demande de carte par l'intermédiaire d'une application mobile dédiée. La carte Génération #HDF sera valable pendant toute la durée de leur scolarité et sera rechargée chaque année pour les aides pluriannuelles.

En cas de perte ou de vol, le bénéficiaire devra faire une déclaration dans son espace personnel sur le site [Génération Hauts-de-France](#) et participer à hauteur de 5 euros à la fabrication d'une nouvelle carte. Le montant des aides accordées devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire.

L'allocation accordée aux lycéens est destinée à acquérir des livres (manuels scolaires, dictionnaires, œuvres à étudier mais aussi des livres numériques ou des revues spécialisées). Pour les apprentis, les 200 euros doivent permettre d'acheter également du matériel professionnel et de sécurité en lien avec la formation préparée.